



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 316

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160549

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opéra de Saint-Etienne - Convention de partenariat avec l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France et l'Association Régionale des Jeunesses Musicales de France Rhône-Alpes - Saison artistique 2016-2017- Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 316

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160549

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opéra de Saint-Etienne - Convention de partenariat avec l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France et l'Association Régionale des Jeunesses Musicales de France Rhône-Alpes - Saison artistique 2016-2017- Approbation.

□ **Rappel et Références :**

L'Opéra de Saint-Etienne a développé une politique de partenariat depuis plusieurs années et à ce titre bénéficie du soutien de plusieurs entreprises qui ont décidé de s'engager en faveur de l'Opéra.

□ **Motivation et Opportunité :**

Dès lors que ces entreprises souhaitent apporter à l'Opéra une contribution en moyens ou services ou bien un apport financier au titre d'un partenariat, il convient de formaliser la signature d'une convention avec chacune d'elles.

Pour la saison 2016-2017, l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France et l'Association Régionale des Jeunesses Musicales de France Rhône-Alpes souhaitent s'engager dans un partenariat avec l'Opéra.

□ **Contenu :**

Pour la saison artistique 2016-2017, l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France et l'Association Régionale des Jeunesses Musicales de France Rhône-Alpes, porteuses d'une offre « Jeune Public », ont mis en place une opération avec l'Opéra, consistant en la programmation à l'Opéra d'un ou plusieurs spectacles choisis dans le programme national des JM France.

Les représentations sélectionnées feront ensuite l'objet d'un contrat de cession signé entre l'Union Nationale des JM France et l'Opéra de Saint-Etienne.

L'Opéra prendra en charge le règlement de l'achat du spectacle, les déclarations Sacem et/ou SACD et le cas échéant la déclaration et le règlement de la taxe fiscale sur les spectacles de variété du CNV. Le partenariat avec les Jeunesses Musicales de France permet à la collectivité de bénéficier d'un taux de perception allégé.

L'Union nationale des JM France s'oblige à la fourniture des spectacles en ordre de marche et prendra en charge la responsabilité artistique et pédagogique des spectacles, la rémunération des artistes et éventuels régisseurs attachés au spectacle, les autorisations pour l'emploi des mineurs ou artistes étrangers, le défraiement et le transport des artistes et du personnel, le transport des décors, costumes, accessoires et matériel technique, l'élaboration des livrets pédagogiques et les assurances relatives aux artistes et à sa responsabilité civile de producteur.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 11 920 €HT

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	11 920 €HT					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver, pour la saison artistique 2016-2017, le contrat de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne, l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France et l'Association Régionale des Jeunesses Musicales de France Rhône-Alpes
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2016 -chapitre 011 - divers articles
Résultat du vote : 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE